

Certifications complémentaires - Secteurs disciplinaires Arts :
Options Cinéma et audiovisuel ou Danse ou Histoire des Arts ou Théâtre.

Session 2019 - Académie de Lille.

Rapport de jury de la commission Histoire des Arts.

Membres du jury

Dominique BALY	Professeure agrégée de Lettres modernes, enseignant l'option Histoire des arts au lycée Pasteur de Lille
Isabelle HERBET	IA-IPR d'Arts plastiques, membre du GT Histoire des arts, Académie de LILLE
M-Françoise QUINET	Professeure agrégée de Musique, Lycée Pasteur, LILLE
Godeleine VANHERSEL	Professeure agrégée d'Histoire-Géographie, Lycée Pasteur LILLE

Les candidats

L'ensemble des inscrits se porte à 10 candidats pour cette session dont 1 absent.

Proportion homme/femme : entière parité 5/5

Corps : 4 agrégés / 6 certifiés

Disciplines représentées : Arts : 2 ; Histoire-Géographie : 2 ; Langues : 1 (anglais) ; Lettres : 4 ; Philosophie : 1.

Collège/lycée : 3 professeurs de collège/6 professeurs de lycée

Origine disciplinaire et professionnelle des candidats	Inscrits 2015*	Inscrits 2016	Inscrits 2017	Inscrits 2018	Inscrits 2019
Arts plastiques/AA	2	3	2	4	2
Documentation	1	1	0	1	0
Education musicale	0	0	0	0	0
EPS	0	0	0	0	0
Histoire-Géographie	3	4	2	3	2
Langues	0	0	2	1	1
Lettres	1	2	2	2	3
Philosophie	0	0	0	0	1
Professeur des écoles	0	1	0	0	0
TOTAL	7	11	8	11	10

* : Les statistiques des années précédant 2015 sont disponibles sur le rapport de jury de la session 2018.

Résultats

Cinq candidats sur 9 ont obtenu la certification, soit 56 % des présents. La moyenne générale des reçus de 15,6/20 témoigne d'une compréhension fine des attendus de l'épreuve et de solides connaissances mises au service des spécificités de l'enseignement Histoire des arts : interdisciplinarité, connaissances approfondies des structures culturelles et du patrimoine régional.

Notes attribuées/20									
08	20	ABS	10	13	05	15	09	20	07
Moyenne générale des candidats : 13,33/20									
Moyenne des reçus : 15,6/20									

Déclarés reçus avec la moyenne de 10/20, la majorité des candidats a fait preuve d'un très bon niveau aussi bien dans l'échange que sur le fond. Les enjeux de l'enseignement étaient maîtrisés, la dimension créative et scientifique du projet d'enseignement pleinement appropriée. Les quatre candidats aux résultats sous la moyenne ont, pour cette session, eu des difficultés à démontrer des capacités à collaborer avec leurs collègues d'autres disciplines. Dans ce cas, comme constaté l'an passé, « le jury remarque également une réelle difficulté parfois à se décentrer de son expertise disciplinaire, à se projeter dans un travail d'équipe pluridisciplinaire et à réfléchir aux acquis susceptibles d'être évalués. »

Les meilleures prestations sont celles qui, tout en s'appuyant sur les pistes de réflexion du dossier, ont su les dépasser et en proposer un élargissement de sens. Comme pour la session dernière, nous rappelons qu'« Outre la richesse culturelle, il est attendu du candidat d'avoir un regard singulier et sensible sur ses savoirs et ses connaissances et de se saisir des programmes pour construire un projet d'enseignement problématisé ».

Le jury invite donc les candidats à mieux prendre en compte les indications ci-dessus et à rencontrer des équipes qui fonctionnent déjà en options des lycées. Il n'exclut pas de proposer des situations concrètes de travail pouvant inclure des œuvres d'art dans différents domaines, et d'échanger avec le candidat sur les démarches qui pourraient être les siennes.

Globalement, et conformément aux textes en vigueur, l'obtention de la certification complémentaire en Histoire des arts continue à attester la maîtrise de connaissances solides et de compétences éprouvées, sans encyclopédisme, mais avec ouverture d'esprit et rigueur, avec sensibilité et réalisme. A cet effet, nous rappelons les compétences attendues du candidat par l'extrait du texte du BO n°34 du 8 octobre 2004 :

Champ des connaissances culturelles et scientifiques/5 :

Maîtrise des savoirs portant sur les concepts, des problématiques, des mouvements, des terminologies spécifiques...

Capacité à présenter et à analyser une œuvre dans le domaine artistique concerné

Champ des programmes d'enseignement du lycée (option facultative et enseignement de spécialité)/5 :

Maîtrise des objectifs, des contenus et des méthodes d'enseignement du domaine artistique concerné ; Compréhension des finalités d'une formation artistique dans l'enseignement général ;

Appréhension des liens entre les enseignements artistiques au collège et au lycée, les orientations possibles post-baccalauréat

Champ des pratiques pédagogiques/5 :

Compréhension des ancrages pédagogiques dans la pratique artistique ou dans les processus artistiques ou dans des problématiques culturelles ;

Sa complémentarité avec les approches culturelles et méthodologique de l'enseignement du domaine en lycée

Champ des inscriptions culturelles/5 :

Compréhension des problématiques scientifiques à la mise en œuvre de parcours de formation artistique en lien avec le monde de la création (analyse de l'expérience et des connaissances acquises, en situation de conduite d'enseignement ou d'activités éducatives, dans la fréquentation des œuvres, de lieux de diffusion ou de conservation, de sites patrimoniaux ou contemporains)

Recommandations

L'analyse des résultats de cette session est l'occasion de rappeler aux futurs candidats les conditions d'une préparation de qualité. Comme les années précédentes, le jury invite les professeurs intéressés à :

- **Se préparer en amont et sur le long terme :** la maîtrise des différents domaines artistiques inclus dans l'expression « histoire des arts », celle des approches plurielles du concept de Patrimoine et des grands champs de compétences signalés dans le B.O. n°39 du 8 octobre 2004 nécessitent une préparation régulière et exigeante.

Le jury rappelle tout le bénéfice que peuvent tirer les candidats des possibilités offertes par l'université de Lille III pour parfaire une formation initiale en histoire de l'Art.

- **Se rapprocher du DEC (Département des Examens et Concours)** de façon à obtenir des informations précises sur l'organisation de la certification (dates de dépôt des candidatures, déroulé de l'épreuve orale...).
- **Consulter les textes officiels définissant l'épreuve les programmes et les dispositifs d'enseignement en consultant le site national dédié à l'Histoire des arts.**

La connaissance du déroulement de l'épreuve et des attentes du jury est indispensable. Conformément au B.O. n°39 du 8 octobre 2004, l'épreuve se déroule en deux temps :

- 10 minutes d'exposé, libre, mais qui gagne à être préparé. Les candidats l'ont d'ailleurs bien compris, et proposent des prises de parole construites
- 20 minutes d'entretien avec le jury. Il s'agit de répondre à des questions qui prennent appui sur le rapport fourni lors de l'inscription et sur l'exposé libre de 10 minutes. Comme indiqué ci-dessus, le jury pourra aussi proposer au candidat des situations concrètes de travail lors de la prochaine session.

A l'occasion de ces trente minutes, le jury évalue la maîtrise par le candidat de quatre grands champs de compétences (voir ci-dessus l'encadré en page 2). Il n'est pas inutile de renvoyer aux précédents rapports du jury qui développent les modalités de l'épreuve.

Le jury félicite les nouveaux lauréats. Il invite tous les autres futurs candidats à entreprendre ou à reprendre leur démarche avec confiance, à l'inscrire dans une préparation rigoureuse et informée des différents dispositifs artistiques et culturels du territoire en prenant en compte la dimension partenariale de l'enseignement et la démarche de projet garante d'une pensée autonome et critique chez leurs élèves.

Pour le jury,
Isabelle HERBET, IA-IPR d'arts plastiques,
isabelle.herbet1@ac-lille.fr

Bérengère CLÉMENT, DAAC, en charge de l'Histoire des arts